

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 25  
- ayant pris part au vote : 32  
- procurations : 7

L'an deux mille dix-sept et le 03 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

**Etait absent excusé** : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

## DÉLIBÉRATION n°2017/49

### Objet : Décision Modification N°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 19 500 € à l'association La Ludothèque pour l'année 2017.

Cette somme sera affectée en dépenses de fonctionnement au compte 6574 Subvention fonct. Associations personnes privées pour un montant de 19 500 €  
En contrepartie le compte 022 dépenses imprévues sera diminuée d'autant soit -19 500€

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- D'adopter la Décision Modificative n°1.



Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 10 MAI 2017
- Affiché le 10 MAI 2017

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Yvan NAVARRO



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
VOTES :  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 27 avril 2017

Présenté par (1),  
A, le 03 Mai 2017.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A, le  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

  
Le Maire  
Marc PÉRÉ



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme  
(2) L'assemblée délibérante étant :

